



Facture eau - construction maison

Par **lololevert**, le **31/03/2011 à 10:42**

Bonjour, je fais construire ma maison actuellement, la lyonnaise des eaux a posé le compteur d'eau, la consommation est à ma charge. Par contre je ne suis pas encore raccordé à l'égout, mais la lyonnaise me facture des montants pour l'assainissement, ce que je conteste puisque je ne bénéficie pas de cette prestation (je ne rejette rien à l'égout pour le moment). Suis-je légalement contraint de payer, ou suis-je dans mon droit de ne pas payer? Pour info j'ai déjà payé à la mairie la taxe de raccordement. merci pour votre aide!
Laurent